



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

OR via ePost Connect

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services

professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Professional Services - TBIPS 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08915-170500/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 20170500	Date 2019-06-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-618-35796	
File No. - N° de dossier 618el.08915-170500	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Laassouli(EL DIV.), Hicham	Buyer Id - Id de l'acheteur 618el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9817 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 005 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions des soumissionnaires et modifier la DP en conséquence.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question: 33

La partie 5.1 (b) de «Attestations et renseignements supplémentaires» stipule que, en présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, si un contrat lui est attribué à la suite de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera:

Anglais unilingue - maîtrise l'anglais. La ou les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Français unilingue - maîtrise le français. La ou les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Bilingue - maîtrise les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français et en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Veuillez confirmer que l'exigence linguistique pour les ressources sera l'une de celles mentionnées ci-dessus, par AT.

Réponse: 33

La Couronne confirme que les exigences linguistiques seront identifiées au moment de l'AT et comprendront un (1) ou plusieurs des exigences selon la complexité et le nombre de ressources à fournir.

Question: 34

Il existe plusieurs endroits où les restrictions de date dans les critères d'évaluation des ressources et les tableaux de réponses empêcheraient les ressources de marquer au sommet de l'échelle. Veuillez fournir un libellé ou des échelles adaptés aux éléments suivants:

Volet de travail 1:

- A.1 - Architecte d'applications et de logiciels (spécialité Siebel) C7: l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 10 dernières années, mais le sommet de l'échelle de notation est de 11 ans et plus.
- A.1 - Architecte d'applications et de logiciels (Spécialité .Net) C6: l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 10 dernières années, mais le sommet de l'échelle de notation est de 11 ans et plus.

Volet de travail 4:

A.11 - Essayeur

Pour C1, C2 et C3: l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 11 dernières années, mais le sommet de l'échelle est de 11 ans et plus.

Pour C4: l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 5 dernières années, mais le sommet de l'échelle est de 5 ans et plus

B.14 - Rédacteur technique :

C4 : l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 15 dernières années, mais le sommet de l'échelle est de 16 ans et plus

P.1 - Conseiller en gestion du changement :

C5 : l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 15 dernières années, mais le sommet de l'échelle est de 16 ans et plus

P.9 - Gestionnaire de projet :

C8 : l'exigence réfère à une expérience acquise au cours des 15 dernières années, mais le sommet de l'échelle est de 16 ans et plus

Réponse: 34

Voir le changement n ° 11 de la DP ci-dessous.

Question: 35

Pour les grilles de ressources du volet de travail 4, il y a une erreur dans O5 dans la catégorie Essayeur. Veuillez confirmer que l'exigence doit indiquer «L'entrepreneur doit démontrer, au moyens des descriptions de projets, que la ressource proposée possède les années d'expérience requises en codage ET avec l'exécution de tests d'automatisation à l'aide de l'outil Rational Functional Tester au cours des quinze (15) dernières années conformément aux niveaux d'expérience de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT énumérés ci-dessous:»

Réponse: 35

La phrase a été modifiée comme suit: «... au cours des quinze (15) dernières années ...». Voir le changement n ° 9 de la DP ci-dessous.

Question: 36

À la page 236 de la DP, le volet 4 est identifié comme «Services techniques»; cependant, il est désigné «Services opérationnels» ailleurs dans le document. Veuillez confirmer que ce volet flux correspond au Services opérationnels.

Réponse: 36

Voir la réponse 32.

Question: 37

Selon les critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise, pour O4 et R5, pour tous les volets de travail, le nombre de jours facturables requis pour rencontrer l'exigence et obtenir ensuite une note concurrentielle serait extrêmement difficile à fournir pour les soumissionnaires, compte tenu des restrictions concernant le niveau de ressources et le nombre maximal de contrats. En particulier, étant donné que le jumelage des catégories dans des volets de travail particuliers est très unique et particulier à cette demande de soumissions, il est peu probable qu'il reflète celui d'autres soumissions importantes que les soumissionnaires pourraient utiliser comme références d'entreprise.

- a. Dans cet esprit, pour O4 et R5, tous les volets de travail, nous demandons respectueusement à la Couronne de permettre aux soumissionnaires d'utiliser jusqu'à 8 contrats et de prolonger la date limite de cinq à sept ans.
- b. De plus, étant donné que la présente demande de propositions vise à embaucher des ressources à tous les niveaux (1, 2 et 3), nous demandons respectueusement que les jours facturables des ressources de niveau 2 et de niveau 3 soient acceptés pour O4 et R5 (tous les volets).

Réponse: 37

La Couronne a examiné la demande et l'exigence demeure inchangée.

Question: 38

Dans l'Énoncé des travaux pour le volet 1, tant pour l'ASA que pour le DSP, la liste des tâches est précédée de « Soutenir et améliorer les systèmes d'application Siebel ... ». Étant donné que les soumissionnaires doivent utiliser ces listes de tâches pour démontrer les jours facturables dans des catégories de ressources particulières pour O4 et R5, cette préface limiterait considérablement la concurrence de manière à favoriser les titulaires d'AMC. Nous demandons respectueusement que ce libellé soit supprimé ou que la Couronne accepte d'établir une correspondance avec un EDT normalisé des SPICT pour O4 et R5.

Réponse: 38

La demande a été examinée, l'exigence reste inchangée.

Question: 39

Dans l'énoncé des travaux pour le volet 1, pour le SCD, la liste des tâches fait plusieurs références à la TI interne d'AMC (p. ex., l'application SCEI II). Étant donné que les soumissionnaires sont tenus d'utiliser ces listes de tâches pour indiquer les jours facturables dans des catégories de ressources particulières pour O4 et C5, ces références limiteraient considérablement la concurrence de manière à favoriser les titulaires d'AMC. Nous demandons respectueusement que les renvois à des systèmes spécifiques soient supprimés ou que la Couronne accepte d'établir une correspondance avec un EDT normalisé des SPICT pour O4 et C5.

Réponse: 39

La demande a été examinée, l'exigence reste inchangée.

Question: 40

Compte tenu de la complexité et de la difficulté des exigences et afin de garantir aux soumissionnaires suffisamment de temps pour préparer une réponse de qualité, nous demandons respectueusement que la Couronne offre une prolongation supplémentaire jusqu'au 16 juillet.

Réponse: 40

Voir la réponse 6 sous la modification 001 de la DP.

Question: 41

Veuillez vous reporter à la pièce jointe 2 Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 - Services d'application, (p.214). O4, point 4), laquelle stipule que «les jours facturés doivent être associés à un maximum de quatre (4) contrats» . Veuillez préciser si cette exigence doit être démontrée dans quatre (4) contrats par catégorie ou dans quatre contrats au total.

Réponse: 41

La Couronne confirme que l'exigence est par catégorie. Voir le changement n ° 12 de la DP ci-dessous.

Question: 42

En ce qui concerne les exigences O4 et R5 pour tous les volets de travail, le Canada envisagerait-il que des catégories de ressources achetées via le système de passation de marchés des SPICT sont conformes à 50 % des tâches de l'EDT de cette exigence ET qu'il ne serait pas nécessaire de fournir une justification ?

Réponse: 42

La Couronne confirme que toutes les références aux catégories de ressources et leur correspondance avec l'EDT doivent être justifiées.

Question: 43

En ce qui concerne les exigences O4 et R5 pour tous les volets de travail, le Canada envisagerait-il de fournir un modèle normalisé pour fournir les détails du contrat qui ne figurent pas fournis à l'annexe B de la pièce jointe 2 ?

Réponse: 43

Voir la réponse 14 sous la modification no. 2 de la DP.

Question: 44

Le volet de travail 1, O4, 6) indique que «Les travaux effectués par une catégorie de ressources donnée doivent comprendre au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A – Énoncé des travaux ...». L'énoncé des travaux en pages 60-61 de 270 définit des tâches du spécialiste en conversion de données qui sont souvent spécifiques à «... SCEI et CEED...»; lesquels sont tous deux des systèmes d'AMC. Cette exigence favorise les titulaires et ne prend pas en compte les jours facturés pour des systèmes identiques ou similaires. La Couronne envisagerait-elle de modifier la mention «SCEI» ou «CEED» pour «application d'entreprise» ?

Réponse: 44

Toutes les références aux applications CEED et SCEI ont été remplacées par "Applications d'entreprise". Voir modification no. 10 de la DP ci-dessous.

Question: 45

Les jours minimaux facturés requis pour O4 ne sont pas uniformes dans toutes les catégories répertoriées dans le volet de travail 2;

Le nombre estimé de ressources requises pour les catégories architecte d'applications / logiciels, administrateur de bases de données, architecte technique et rédacteur technique est de trois (3) ressources par catégorie. Toutefois, l'exigence touchant le « nombre minimum de jours facturés » est de 1500, 750, 500 et 250.

Le nombre estimé de ressources requises pour les catégories d'analyste de systèmes et d'analyste de réseaux est de six (6) ressources par catégorie. Toutefois, le « nombre minimum de jours facturés » est de 2000 et 500.

Le nombre estimé de ressources nécessaires pour la catégorie Architecte en technologie est de douze (12) et l'exigence «Nombre minimum de jours facturés» est de 2000.

VOLET DE TRAVAIL 2 : SERVICES D'INFRASTRUCTURE ET D'ADMINISTRATION DE BASES DE DONNÉES (ABD)			
CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES	Nombre minimal de jours facturés
Architecte d'applications et de logiciels	1,2,3	3	1500
Analyste de systèmes	1,2,3	6	2000
Administrateur de bases de données	1,2,3	3	750
Analyste de réseau	1,2,3	6	500
Architecte technique	1,2,3	3	500
Architecte de la technologie	1,2,3	12	1000
Rédacteur technique	1,2,3	3	250

Afin de rendre le nombre minimum de jours facturés plus uniforme, égal et conforme au nombre estimé de ressources requises par catégorie, la Couronne pourrait-elle envisager les modifications suivantes pour le nombre minimum de jours facturables sous O4 pour le volet de travail 2 ?

VOLET DE TRAVAIL 2 : SERVICES D'INFRASTRUCTURE ET D'ADMINISTRATION DE BASES DE DONNÉES (ABD)			
CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES	Nombre minimal de jours facturés
Architecte d'applications et de logiciels	1,2,3	3	250
Analyste de systèmes	1,2,3	6	500

Administrateur de bases de données	1,2,3	3	250
Analyste de réseau	1,2,3	6	500
Architecte technique	1,2,3	3	250
Architecte de la technologie	1,2,3	12	1000
Rédacteur technique	1,2,3	3	250

Réponse: 45

La Couronne confirme que le nombre de ressources est une estimation reflétant les besoins du MAECD. Voir la section 2.7 Données volumétriques de la DP. L'exigence reste inchangée.

Question: 46

En référence à la pièce jointe 2, volet 4 O4PC, page 214 de 245 - Compte tenu du grand nombre de jours facturables requis dans O4 et afin d'obtenir de bon résultats sous C4, la Couronne pourrait-elle envisager d'augmenter le nombre de contrats que les soumissionnaires peuvent utiliser à un total de huit contrats ? L'augmentation du nombre de contrats permettra à un plus grand nombre de soumissionnaires qualifiés de répondre à cette demande de propositions.

Réponse: 46

La demande a été examinée et l'exigence demeure inchangée.

Question: 47

Dans le point 6 de l'exigence O4, il est indiqué que « les travaux effectués par une catégorie de ressources donnée doivent comprendre au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A – Énoncé des travaux pour cette catégorie de ressources ». Veuillez confirmer que si les soumissionnaires utilisent un contrat de SPICT lorsqu'ils ont fourni des ressources dans la même catégorie de ressources que celle que la Couronne demande dans la présente demande de propositions pour démontrer les jours facturables dans une catégorie de ressources, le soumissionnaire n'a pas besoin de faire correspondre les tâches à l'EDT, car ces ressources ont déjà démontré qu'elles correspondent au rôle. Cela permettra aux évaluateurs de gagner du temps, car c'est à cette fin que le catalogue de ressources du SPICT a été créé (création d'une définition de catégorie normalisée / un EDT de base).

Réponse: 47

La Couronne confirme que les travaux facturés pour une catégorie de ressources donnée doivent inclure au moins 50% des tâches associées énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie et le même niveau de ressources.

Question: 48

La Couronne envisagerait-elle une prolongation jusqu'au 12 juillet 2019 afin de nous donner suffisamment de temps pour présenter une proposition de grande qualité ?

Réponse: 48

Voir la réponse 6 sous la modification 001 de la DP

Question: 49

Dans le volet de travail 1 - Services de développement d'applications, la Couronne demande des jours facturés par le spécialiste en conversion des données. Il existe actuellement 18 tâches dans l'EDT pour cette catégorie, dont 10 sont propres au MAECD (c.-à-d. le système SCEI II). Pour justifier 50 p. 100 des tâches, il vous faudrait avoir un contrat avec le MAECD.

Nous recommandons de modifier cet EDT de manière à ne pas être spécifique au DFATD.

Réponse: 49

Voir la réponse 44 au-dessus.

Question: 50

Pour le volet de travail 3 - Services de mise à l'essai, la Couronne demande 19000 jours facturés de services de mise à l'essai afin d'obtenir le maximum de points. Ces jours facturés doivent être au cours des cinq dernières années et comprendre un maximum de quatre contrats. Nous trouvons que ces chiffres sont extrêmement élevés. Cela signifierait que vous devriez avoir 17 testeurs travaillant à temps plein pendant 5 ans pour obtenir le maximum de points.

Nous recommandons de réduire le nombre de jours requis comme suit :

O4 Nombre minimum de jours facturés : coordonnateur des essais – 1250 et testeur 3500

Coté 5 pour obtenir le maximum de points du coordonnateur des essais – 2500 et du testeur 7000

Réponse: 50

La demande a été examinée et l'exigence demeure inchangée.

Question: 51

Pour tous les volets de travail, O4 et C5 - La limite du nombre de contrats à 4 (dont 2 doivent avoir une LVERS au niveau Secret) et/ou le délai prescrit au cours des 5 dernières années est extrêmement limitatif. La Couronne envisagerait-elle de modifier l'exigence à un maximum de six contrats (dont deux au niveau Secret) ou de modifier le délai au cours des 7 dernières années suivant la publication de la DP ?

Réponse: 51

La demande a été examinée et l'exigence demeure inchangée.

Question: 52

Pour tous les volets de travail, Annexe B de la pièce jointe 2 - Formulaire de réponse sur les jours facturables - la Couronne accepterait-elle que les deux dernières colonnes (tâche de l'annexe A - EDT et tâche exécutée dans le cadre du contrat) soient formatées ou déplacées sous le tableau facturable avec l'identificateur approprié pour assurer la facilité de l'évaluation ? Le format actuel créera beaucoup d'espace blanc et un tableau difficile à lire et à évaluer.

Réponse: 52

Oui, c'est permis.

MODIFICATIONS À LA DP

9. À l'Appendice C de l'annexe A - Critère d'évaluation des ressources et tableau de réponse - A.11
Essayeur au Volet 4

SUPPRIMER: O5

INSÉRER:

O5	<p>L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projets, que la ressource proposée possède les années d'expérience requises, cumulées au cours des quinze (15) dernières années, dans le codage ET l'exécution d'essais automatisés à l'aide de Rational Functional Tester*, conformément aux niveaux d'expérience de l'arrangement en matière d'approvisionnement des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) énoncés ci-dessous :</p> <p>Niveau 1 : moins de 5 ans d'expérience;</p> <p>Niveau 2 : 5 à 10 ans d'expérience;</p> <p>Niveau 3 : plus de 10 ans d'expérience.</p> <p>*La version de Rational Function Tester doit être indiquée.</p>		
-----------	--	--	--

10. À Annexe A - Énoncé des travaux - 5.4.1 Champ de travail 1 : Services de développement d'applications

SUPPRIMER: 5.4.1.1 A.1 Architecte d'applications et de logiciels

INSÉRER:

5.4.1.4 I.1 Spécialiste en conversion de données

Les tâches prévues comprennent notamment celles qui sont décrites ci-dessous :

- Documenter, mettre en œuvre et tenir à jour le modèle logique de données (MLD) et les bases de données physiques Siebel pour **une application d'entreprise**.
- Travailler en collaboration avec l'équipe de conception et de développement.
- Maintenir et tenir à jour le MLD et les bases de données physiques Siebel pour une application d'entreprise, au besoin, y compris les répercussions des demandes de changement et des bogues/problèmes TFS.
- Maintenir et tenir à jour les tables de codes pour **une application d'entreprise**, au besoin, y compris les répercussions des demandes de changement et des bogues/problèmes TFS.

- Concevoir, planifier, élaborer et exécuter les activités et les processus de migration des données nécessaires à la migration des systèmes du MAECD vers **la nouvelle application d'entreprise**.
- Tenir à jour et/ou finaliser la documentation telle que l'inventaire des processus de migration des données, les tables et colonnes de bases de données qui ne sont pas visées par la migration, le document sur les exigences de migration des données, les étapes de migration en temps réel, les étapes du déploiement de Siebel et une série d'autres documents complexes de schématisation.
- Compléter la conception, la documentation, le développement et la mise en œuvre d'un processus de migration de données entièrement optimisé à l'aide de Siebel EIM, de scripts SQL et de troussees SSIS.
- Recenser les problèmes de qualité des données et formuler des recommandations sur le nettoyage des données à l'intention de l'équipe des opérations pour résolution ou intervention.
- Fournir des services d'analyse de données et de soutien de script SQL à divers membres de l'équipe de projet, comme l'équipe des opérations, l'équipe de conception, les développeurs, les testeurs et l'équipe de renseignements d'affaires.
- En ce qui concerne les demandes de changement:
 - Fournir des estimations quant aux incidences et au niveau d'effort des activités de migration des données.
 - Mettre en œuvre les demandes de changement approuvées qui ont une incidence sur la migration des données.
- Analyser et résoudre les erreurs de migration de données signalées dans le TFS.
- Participer à la planification et à la mise en œuvre de l'exercice de vérification.
- Effectuer les activités de migration des données lors du déploiement des versions Siebel dans les différents environnements (SYSTEST, STAGING, etc.).
- Exécuter les activités/tâches d'administrateurs de bases de données à l'appui des déploiements et des environnements.
- Effectuer la validation et la vérification avant et après la migration des données, y compris les rapports d'audit pour chaque version, y compris la mise en ligne.
- Exécuter les activités de migration de données en temps réel deux semaines avant la mise en ligne.
- Exécuter les activités de migration des données en temps réel pendant le weekend de mise en ligne.
- Assurer un soutien après la migration :
 - Veiller à ce que les bases de données des applications **d'entreprise** demeurent accessibles au cas où des données du MAECD soient requises pour effectuer une correction.
 - Traiter les exceptions non critiques constatées pendant la migration.
 - Régler tout problème de données qui pourrait survenir lorsque les utilisateurs commenceront à utiliser la nouvelle **application d'entreprise**.
 - Coordonner le nettoyage des données dans la nouvelle base de données de l'application d'entreprise.

11. À l'Appendice C de l'annexe A - Critère d'évaluation des ressources et tableau de réponse - A.11
Essayeur au Volet 4

SUPPRIMER: C7 sous A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Siebel – Volet 1

INSÉRER:

C7	<p>L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projet, que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience cumulés au cours des dix (10) dernières années en matière de participation ou de direction des séances de consultation avec les intervenants* du Ministère afin de rassembler les exigences opérationnelles, techniques ou fonctionnelles requises pour concevoir des solutions opérationnelles ou d'applications.</p> <p><i>*Un intervenant est une personne, un groupe ou une organisation qui peut influencer sur une décision, une activité ou le résultat d'un projet, d'un programme ou d'un portefeuille, qui peut en ressentir les effets ou qui estime être touché par les effets.</i></p>		/25	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 5 points 6 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 8 ans = 15 points 8 à moins de 9 ans = 20 9 à 10 ans = 25 points</p>
Note de passage = 85 sur 115			/115	

SUPPRIMER: C6 sous A.1 Architecte d'applications et de logiciels (.Net uniquement) – Volet 1

INSÉRER:

C6	<p>L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projet, que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience cumulés au cours des dix (10) dernières années en matière de participation ou de direction des séances de consultation avec les intervenants* du Ministère afin de rassembler les exigences opérationnelles, techniques ou fonctionnelles requises pour concevoir des solutions opérationnelles ou d'applications.</p> <p><i>*Un intervenant est une personne, un groupe ou une organisation qui peut influencer sur une décision, une</i></p>		/25	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 5 points 6 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 8 ans = 15 points 8 à moins de 9 ans = 20 9 à 10 ans = 25 points</p>
-----------	--	--	------------	---

	activité ou un résultat d'un projet, d'un programme ou d'un portefeuille, qui peut en ressentir les effets ou qui estime être touché par les effets.			
	Note de passage = 70 sur 95		/95	

SUPPRIMER: C1 et C2 sous A.11 Essayeur – Volet 4

INSÉRER:

C1	L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projets, que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience documentée, cumulés au cours des onze (11) dernières années, dans la rédaction de cas d'essais et dans le développement de scripts et de trousseaux d'essais pour les systèmes et les applications.		/20	Moins de 5 ans = 0 point Entre 5 et 7 ans = 5 points Entre 7 et 9 ans = 10 points Entre 9 et 11 ans = 15 points 11 ans et plus = 20 points	
C2	L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projets, que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience documentée, cumulés au cours des onze (11) dernières années, comme essayeur utilisant Rational Functional Tester*. *La version de Rational Function Tester doit être indiquée.		/25	Moins de 3 ans = 0 point Entre 3 et 5 ans = 5 points Entre 7 et 9 ans = 15 points Entre 9 et 11 ans = 20 points 11 ans et plus = 25 points	

SUPPRIMER: C4 sous P.1 Conseiller en gestion du changement – Volet 4

INSÉRER:

C4	L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projet, que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience, cumulés au cours des 15 dernières années, comme rédacteur technique mandaté pour déterminer les exigences en matière de documentation pour les projets de développement d'applications.		/20	<p>Moins de 10 ans = 0 point</p> <p>10 à moins de 12 ans = 5 points</p> <p>12 à moins de 13 ans = 10 points</p> <p>13 à moins de 14 ans = 15 points</p> <p>14 à 15 ans = 20 points</p>
-----------	---	--	------------	--

SUPPRIMER: C1 sous B.14 Rédacteur technique– Volet 4

INSÉRER:

C1	L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projets, que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'exécution d'évaluations de l'état de préparation au changement et de la formulation de recommandations aux clients pour régler les points problématiques.		/25	<p>Moins de 5 ans = 0 point</p> <p>5 à moins de 6 ans = 5 points</p> <p>6 à moins de 7 ans = 10 points</p> <p>7 à moins de 8 ans = 15 points</p> <p>8 à moins de 9 ans = 20 points</p> <p>9 à 10 ans = 25 points</p>
Note de passage = 110 sur 145			/145	

SUPPRIMER: C8 sous P.9 Gestionnaire de projet– Volet 4

INSÉRER:

C8	<p>L'entrepreneur doit démontrer, au moyen des descriptions de projets, que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience de travail, cumulés au cours des quinze (15) dernières années, dans l'exécution des tâches suivantes dans le cadre de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifier la porter, le calendrier, les coûts, les ressources humaines, les risques, les communications générales et l'approvisionnement; • restructurer les processus opérationnels. 		/20	<p>Moins de 10 ans = 0 point</p> <p>10 à moins de 12 ans = 5 points</p> <p>12 à moins de 13 ans = 10 points</p> <p>13 à moins de 14 ans = 15 points</p> <p>14 à 15 ans = 20 points</p>
-----------	---	--	------------	--

12. À Pièce jointe 2: Critères d'évaluation des soumissions – Volet 2

SUPPRIMER: O4

INSÉRER:

O4^{PC}	<p>Le soumissionnaire doit démontrer un nombre minimal de jours facturés pour TOUTES les catégories de ressources indiquées ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les jours facturés doivent être liés à la prestation de services professionnels en informatique; 2) Au moins deux (2) des contrats fournis doivent porter sur des ressources de niveau SECRET ou supérieur; 3) Les jours facturés doivent dater des cinq (5) années précédant la date d'émission de la présente DP; 4) Les jours facturés doivent être associés à un maximum de quatre (4) contrats par catégorie; 5) Le contrat de référence doit avoir été conclu directement avec le soumissionnaire et non avec un sous-traitant ou une société affiliée du soumissionnaire; 6) Les travaux effectués par une catégorie de ressources donnée doivent comprendre au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A – Énoncé des travaux pour cette catégorie de ressources;
------------------------	---

- 7) Le soumissionnaire doit fournir un Formulaire de réponse sur les jours facturés dûment rempli pour chaque catégorie de ressources en utilisant l'annexe B de la pièce jointe 2.

Catégorie de ressources	Niveau	Nombre minimal de jours facturés*
Architecte d'applications et de logiciels	3	1 500
Analyste de systèmes	3	2 000
Administrateur de bases de données	3	750
Analyste de réseaux	3	500
Architecte technique	3	500
Architecte en technologie	3	1 000
Rédacteur technique	3	250

* Les jours facturés ne peuvent être indiqués en référence pour plus d'une catégorie de ressources. Un (1) jour facturé = 7,5 heures.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.